

L'IDENTITE

Pour toutes démarches, il faut justifier de son identité

Posséder une carte d'identité n'est pas obligatoire mais il faut avoir un document officiel avec une photographie sur soi pour pouvoir prouver son identité lors de démarches ou lors de contrôle d'identité.

Où obtenir une preuve d'identité ?

- > À la mairie pour sa carte nationale d'identité (CNI)
- > À la préfecture pour sa carte de séjour
- > À l'ambassade ou au consulat dont vous dépendez

LES IMPOTS

Que vous ayez travaillé ou non, il faut penser à remplir une déclaration d'impôts chaque année

Jusqu'à 21 ans et si vous êtes chez vos parents, vous pouvez être rattaché-e à leurs feuilles d'impôts (25 ans pour les étudiants).

Vous devez sinon remplir une déclaration de votre côté en indiquant les montants perçus (salaires, rémunération de formation, indemnités pôle emploi, ...) au cours de l'année civile précédente.

À quoi sert mon avis d'imposition ?

Ce document est demandé pour toute inscription dans les services logement et par la CAF quand vous obtenez un logement ou une chambre en foyer jeunes travailleurs.

Cela sert à calculer vos droits pour une éventuelle aide au logement, obtenir une bourse,...

RECENSEMENT ET JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC)



Ancienne journée d'appel

Contenu de la journée

Présentation de la Défense nationale, des différentes formes d'engagement (service civique,...), test d'évaluation en français, sensibilisation au civisme, au secourisme et au don de sang.

Se faire recenser, à quoi ça sert ?

Pour s'inscrire aux passages d'examens tels que le Bac, le CAP, le BEP, les diplômes d'État, mais aussi pour le permis de conduire, il faut avoir obtenu le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Comment obtenir mon certificat de participation ?

Dès 16 ans, le recensement s'effectue auprès des mairies. Une convocation sera automatiquement envoyée pour participer à la JDC.

Si vous n'avez pas été recensé-e, contactez le centre du service national de Paris (01 79 84 90 00)

LA DOMICILIATION

Avoir une adresse postale, à quoi ça sert ?

Une adresse est demandée pour :

- > Obtenir une pièce d'identité (CNI, titre de séjour, passeport)
- > S'inscrire sur les listes électorales
- > Ouvrir des droits (Sécurité sociale, CAF, couverture médicale, Pôle emploi, compte bancaire, journée défense et citoyenneté...)
- > Souscrire une assurance
- > ...

Où obtenir une adresse postale ?

Auprès des associations, des CCAS ou chez un tiers de confiance.

LES DROITS A L'ASSURANCE MALADIE

A quoi sert l'assurance maladie ?

On peut avoir besoin de voir un médecin, un dentiste ou tout autre spécialiste. Pour bénéficier du remboursement des frais médicaux, des droits à l'assurance maladie doivent être ouverts.

Qui peut bénéficier des droits à l'assurance maladie ?

Les personnes **salariées** bénéficient du **régime général de la Sécurité sociale**.

Les personnes **ayant des ressources inférieures à une certaine somme** (plafond) peuvent avoir accès à la **couverture maladie universelle (CMU) de base et complémentaire**.

Les personnes étrangères en situation irrégulière et ayant des ressources inférieures au plafond peuvent avoir accès à l'**aide médicale d'État (AME)**.

Où se renseigner pour connaître ses différents droits ?

Auprès des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) au 3646 ou sur www.ameli.fr

Choisissez un médecin traitant.

L'EMPLOI / LA FORMATION

Si vous êtes sorti-e du système scolaire et que vous êtes en recherche d'emploi ou de formation

Vous pouvez être accompagné-e par la Mission locale dont dépend votre domicile afin d'y rencontrer un conseiller. Avec lui, vous ferez le point sur vos projets, vos besoins de formation professionnelle ou votre recherche d'emploi. Vous pourrez vous préparer aux entretiens professionnels. Pensez aussi à vous inscrire auprès du Pôle emploi (tél. : 3949).

Envie de retourner à l'école ?

Les centres d'information et d'orientation (CIO) et l'Inspection académique peuvent répondre à vos questions et vous orienter si vous souhaitez être soclarisé-e à nouveau.

Pour vos déplacements, renseignez-vous sur la **carte solidarité transport**.

LES PAPIERS A CONSERVER

Pourquoi conserver certains papiers ?

Certains papiers sont importants et utiles tout au long de la vie.

Quels sont les papiers à conserver ?

À vie :

- > Le certificat de nationalité
- > Le livret de famille
- > Les diplômes
- > Les contrats de travail
- > Les fiches de paie
- > Les attestations de versement des allocations chômage
- > Les relevés d'indemnités journalières (IJ) de l'assurance maladie
- > Le carnet de santé

À durée limitée :

- > Les factures (jusqu'à fin d'utilisation de l'appareil ou du contrat)
- > Les relevés bancaires (5 ans)
- > Les avis d'imposition (3 ans)
- > Les factures d'électricité (2 ans).

Pour les personnes non régularisées, tous les documents justifiant de leur présence sur le territoire sont à conserver.

LES DETTES

Faire le point sur ses dettes pour ne pas avoir de mauvaises surprises, pourquoi ?

Ne pas faire face à ses dettes empêche la réalisation de ses projets et entraîne toujours des frais supplémentaires (frais bancaires, frais d'huissiers...).

Sur quels types de dettes être vigilant-e ?

- > Amendes RATP/SNCF
- > Découvert bancaire
- > Opérateurs téléphoniques
- > Frais de santé
- > Amendes routières
- > ...

Contactez les créanciers et négociez un échéancier.

Les dettes ne disparaîtront pas toutes seules, ne restez pas sans réagir.

LE COMPTE BANCAIRE

À quoi ça sert ?

Ouvrir un compte bancaire permet d'obtenir un relevé d'identité bancaire (RIB) qui est demandé par les employeurs, les organismes de formation, la CAF, la Sécurité sociale, le Pôle emploi... afin d'effectuer des virements d'argent.

Comment faire ?

Les pièces à fournir pour l'ouverture d'un compte sont :

- > Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone fixe, certificat d'hébergement par un tiers)
- > Un justificatif de ressources.

Toute personne majeure a le droit d'ouvrir un compte bancaire.

LE LOGEMENT ET LE NUMERO UNIQUE REGIONAL

À quoi ça sert ?

Quand on est à la recherche d'un logement social, l'inscription sur le fichier des demandeurs de logement est la première démarche à effectuer.

Comment faire ?

Il faut compléter un dossier disponible auprès des gestionnaires de logement social et au service logement de la mairie ou sur internet. On obtient ainsi son numéro unique régional (NUR), valable un an. Il doit être renouvelé chaque année ou quand la situation change (ressources).

Les délais d'attente sont de plusieurs années, il faut donc s'inscrire le plus tôt possible.

Le document essentiel à joindre est une pièce d'identité en cours de validité.

Pour les 16-25 ans

majorité

à avoir à la

Les dix réflexes



Ce guide a été réalisé par des professionnels du réseau associatif Interlogement93 dans le cadre de la commission pour le logement des jeunes.

Cette information n'est pas exhaustive.

Pour plus d'informations sur notre réseau, retrouvez-nous sur :

www.interlogement93.net

Si vous remarquez des informations erronées ou à compléter, merci de nous transmettre vos remarques à :

reseau@interlogement93.net

